

## Dispositif Accompagnement Jeune (DAJ)

Dispositif d'hébergement et d'accompagnement de jeunes de 15 à 20 ans

### MISSION DU SERVICE

Le DAJ propose à des jeunes aux difficultés multiples, relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (l'ASE), une prise en charge globale, comprenant un hébergement et un accompagnement personnalisé. L'orientation se fait en direct par l'ASE. Nous disposons de trois places, situées sur différents sites palois de l'OGFA. Cela nous permet de proposer différentes modalités d'hébergement. Nous adaptons l'orientation en fonction du profil du jeune (sexe et niveau d'autonomie, notamment) et des disponibilités sur les structures.

L'équipe du DAJ est basée sur le site Saint Joseph. Elle est composée de trois intervenants sociaux. En outre, un professionnel vacataire peut être sollicité, en fonction des besoins repérés des jeunes (psychologue ou éducateur sportif, par exemple).

L'accompagnement proposé a pour objectif de favoriser l'autonomie dans le logement, l'apprentissage de la gestion du budget, ainsi que de soutenir les jeunes dans les actes du quotidien, les démarches administratives et l'insertion professionnelle. Chaque jeune bénéficie de la mise en place d'un projet d'accompagnement centré sur la réalisation d'objectifs, définis par lui, avec les équipes. Cette prise en charge éducative vise à stabiliser le résident sur un logement, afin de faciliter l'émergence ou la continuité d'un projet et d'en accompagner la mise en œuvre.

La prise en charge se fait en complémentarité avec les services de l'ASE, par communication au fil de l'eau et via la réalisation de synthèses mensuelles.

### INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : 5

Sexe : 4 femmes ; 1 homme

Âge : 1 jeune de 17 ans, 3 jeunes de 18 ans et 1 de 20 ans

Durée moyenne de séjour : 100 jours, soit 3 mois

Taux d'occupation : 98,6 %



Année d'ouverture : 2021  
Nombre d'ETP : 3  
Nombre de places : 3

### ÉLÉMENTS DE PROFIL

**Le logement avant l'arrivée sur le dispositif : des jeunes majoritairement institutionnalisés**

Sur les 5 jeunes accueillis, 1 était hébergé par un tiers, 1 arrivait d'une famille d'accueil, 2 venait de MECS et 1 du Foyer de l'Enfance.

**Une situation administrative globalement à jour**

4 jeunes bénéficient de la Couverture Santé Solidaire à l'entrée et 1 du régime général. Tous les jeunes accompagnés bénéficiaient d'un document d'identité à l'entrée sur le dispositif.

**Une situation professionnelle/ scolaire inexistante à l'arrivée**

Sur les 5 jeunes accueillis, tous étaient sans activité. Pendant le séjour, 1 jeune a été en situation d'emploi. Certains de ces jeunes ont pu être mis en lien avec la Mission Locale, afin de travailler l'insertion professionnelle, que cela passe par la formation ou l'accès à l'emploi. Toutefois cela nécessite souvent au préalable de lever certains freins.

### | Des bourses ASE délivrées aux personnes accompagnées

4 jeunes ont bénéficié d'une bourse ASE délivrée de manière hebdomadaire, afin de pouvoir faire leurs courses et satisfaire aux besoins du quotidien. L'équipe a accompagné étroitement les jeunes dans la gestion de leur budget, avec remise de pécule et d'argent de poche chaque semaine. Par ailleurs, nous avons obtenu cette année **une réévaluation du prix de journée** permettant d'assurer le financement de cartes de bus et de vestiaires. Ces postes de dépenses servent de support éducatif, tant l'accompagnement aux courses et aux vestiaires, que les démarches administratives (cartes de bus). Cette année, il est à noter qu'1 jeune bénéficiait de l'AAH lors de son arrivée.

### | Un accompagnement vers les soins difficile à mener

Durant la prise en charge, un accompagnement par une psychologue est proposé aux jeunes. Il est assez difficile d'accompagner vers les soins psychiques, notamment lorsque ce suivi n'est pas initié en amont de la prise en charge. Toutefois, plusieurs jeunes ont eu recours à des consultations chez des spécialistes (neurologues, chirurgiens orthopédiques, dentistes, etc.). Un jeune a notamment effectué des bilans psychologiques, en vue d'une demande d'AAH, et a été accompagné dans les démarches relatives à une mise sous protection.

## ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Nous avons assisté cette année à une poursuite des sollicitations d'accueil en urgence, de jeunes pour lesquels l'ASE était sans solution. Cela a débouché sur **6 accueils hôteliers pour un total de 738 nuitées, soit l'équivalent de deux accueils à temps plein sur l'année. La durée moyenne de ces prises en charge est de 123 jours, soit presque quatre mois.** L'accompagnement proposé a pu varier au regard du volume horaire de temps éducatif dédié à chaque situation. Il s'agissait, à minima, d'établir et de maintenir un lien, de remettre le pécule et d'accompagner sur les temps de courses voire de préparation des repas. Parmi ces jeunes, 2 jeunes femmes ont par la suite basculé sur un accueil à temps plein à la faveur de places libérées.

Un autre fait important a été la captation d'un **logement en diffus** en mars 2023. Ce nouvel hébergement permet notamment d'évaluer et de travailler les capacités des jeunes à pouvoir vivre dans un logement autonome, sans personnel éducatif de proximité en soirée et les weekends.

Cela correspond à la logique d'une prise en charge en « escalier » et permet donc aux jeunes de se confronter à une certaine réalité. Tous les jeunes ne pourront pas accéder à ce logement compte tenu du faible turnover d'une part, mais aussi en raison de leurs difficultés et/ou capacités, d'autre part.

## CONCLUSION

Les jeunes accueillis sont pour la plupart déscolarisés ou sans activité. Il est difficile de les amener à réfléchir à un projet professionnel, toutefois tout au long de l'année 2023 des passerelles ont été créées ou renforcées avec la Mission Locale ou d'autres dispositifs d'insertion. Des ESAT ont également été sollicités pour que des stages puissent être effectués pour une jeune qui était confrontée à des difficultés pour se maintenir en emploi en milieu ordinaire.

De manière générale, la force du dispositif réside dans le fait que les accompagnements ne sont pas stéréotypés, mais bel et bien individualisés, voire « cousus main ».

Au cours de l'année, **2 sorties du dispositif ont eu lieu.** Une a eu lieu suite à un refus de CJM à la majorité, l'autre en raison de l'inadaptation des besoins du jeune avec ce que le service proposait. À sa sortie, la première personne sera hébergée chez des tiers et la seconde obtiendra une prise en charge dans une structure collective.

## PERSPECTIVES

Compte tenu du nombre de sollicitations de la part de l'ASE et du nombre d'accueils hôteliers, nous avons sollicité les financeurs pour leur proposer une augmentation de notre agrément, afin de passer de 3 à 4 places d'accueil.

Par ailleurs, il conviendra de continuer, en 2024, à établir des passerelles afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes accueillis.